

*Initiatives parlementaires*

Une politique nationale de l'éducation prévoyant notamment un conseil national de l'éducation qui examinerait toutes les questions touchant l'éducation.

Il est de plus important avec ce plan d'avoir un appui accru aux programmes sociaux existants, tels que les programmes de soins de santé et la création de programmes sociaux, tel qu'un programme national de garderies.

Il est aussi nécessaire d'avoir des mesures globales d'adaptation à l'intention des travailleurs et travailleuses, tel que l'établissement d'un registre obligatoire de cinq ans d'emploi vacant et d'un système permanent des emplois dans tous les centres d'emploi du Canada, et l'établissement de comités d'adaptation à l'intention des employés occupant des postes où d'importants licenciements sont prévus.

Il est nécessaire aussi d'avoir un examen des répercussions sur l'emploi des divers éléments de la politique fiscale fédérale, y compris le mandat de la Banque du Canada.

Ce sont des exemples qui sont dans ce projet de loi, et je pense qu'il est très important pour un comité de considérer tous les moyens d'achever cette partie de ce projet de loi.

*[Traduction]*

Or, un des aspects les plus importants de ce projet de loi est qu'il obligera le gouvernement à rendre compte à la Chambre des communes des objectifs fixés en matière d'emploi, comme c'est déjà le cas pour les objectifs touchant la réduction du déficit. En vertu de la loi, le plan fera l'objet d'un examen annuel axé sur les objectifs établis pour la réalisation du plein emploi et les adaptations nécessaires pour atteindre les objectifs du plan feront aussi l'objet d'un examen dans les six mois suivant la fin de l'année.

L'objet de ce projet de loi, c'est de faire en sorte que le gouvernement soit tout aussi responsable de la réduction du chômage qu'il l'est de la réduction de la dette et du déficit.

Il existe un lien très net entre les politiques du gouvernement et la capacité de notre économie non pas à assurer une reprise sans création d'emplois, mais à assurer une véritable reprise qui fournisse du travail aux Canadiens qui voudraient bien travailler, mais qui se trouvent sans emploi suffisant ou au chômage.

À propos des politiques régissant le marché du travail, il y a une donnée dont il faut tenir compte. En effet, les dernières statistiques révèlent que ce sont les emplois à temps partiel qui ont connu la hausse la plus spectaculaire. Certes, il se trouve bien des gens qui sont heureux de travailler à temps partiel. Mais il y en a d'autres qui travaillent à temps partiel parce qu'ils n'ont pas le choix. Il est impérieux que des politiques soient mises en place pour que les travailleurs à temps partiel touchent les prestations auxquelles ils ont droit et que leur contribution soit pleinement reconnue. C'est ainsi que la Saskatchewan a créé des prestations à l'intention des travailleurs à temps partiel. Voilà un exemple que le gouvernement fédéral et les autres provinces auraient intérêt à suivre.

• (1110)

D'autres politiques adéquates s'imposent relativement au marché du travail. Permettez-moi de mentionner certaines des recommandations issues du mouvement ouvrier et notamment du Congrès du travail du Canada qui a traité non seulement de la

création d'emplois, mais aussi de la nécessité de répartir le travail existant plus équitablement. De nombreuses personnes font souvent des heures supplémentaires tandis que d'autres n'ont aucun emploi.

J'aimerais attirer votre attention sur certaines des recommandations du Congrès du travail du Canada. Elles portent précisément sur la façon d'atteindre le plein emploi et sur les politiques du marché du travail que le gouvernement pourrait mettre en oeuvre pour faciliter la réalisation de cet objectif.

Par exemple, mentionnons la réduction du nombre standard d'heures de travail qui sera porté à moins de 40 par semaine—souvenons-nous des vives discussions qu'a suscitées la limitation du nombre d'heures de travail—et l'obligation pour tous les employeurs de tenir un registre des heures de travail, ainsi que des restrictions plus sévères quant au nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires et annuelles.

Nous savons que bon nombre d'employeurs préfèrent payer du surtemps au lieu d'engager un nouvel employé ou de créer un emploi car ils s'épargnent ainsi des soucis et diverses tâches administratives. Nous devons faire en sorte qu'il soit plus facile, pour les employeurs de créer des emplois. Par exemple, dans certaines conventions collectives récentes, on a vu la création d'un quart de travail entièrement nouveau dans l'industrie automobile; une nouvelle équipe complète de travailleurs a été employée tandis que d'autres collègues voyaient leur temps supplémentaire réduit.

Le gouvernement peut prendre l'initiative dans ce domaine et étudier diverses possibilités de ce genre. Ce faisant, il devra évidemment voir à ce que de telles mesures n'entraînent pas uniquement une diminution de salaire pour les travailleurs et veiller à ce que la révision de la semaine de travail et la réduction du temps supplémentaire respectent les politiques pertinentes, y compris celles qui concernent les avantages sociaux et les autres rétributions. Bon nombre d'idées de ce genre ont été exprimées, des idées auxquelles peut donner suite un gouvernement qui veut vraiment régler la question et pas seulement se contenter d'en parler.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'examen des politiques sociales que le ministre du Développement des ressources humaines a entrepris. Cet examen a un lien très étroit avec ce plan de plein emploi. Je pense qu'il devrait avoir pour objectif de rendre les programmes sociaux non seulement plus efficaces, mais aussi plus équitables. Par conséquent, dans le cadre de son examen des politiques sociales, le ministre du Développement des ressources humaines doit envisager d'adopter une politique globale de plein emploi.

Toute réduction du chômage signifie une réduction du déficit. Ces deux aspects sont inextricablement liés. C'est précisément le but de ce projet de loi, dire au gouvernement qu'il doit accorder autant d'importance à la réduction du chômage qu'à la réduction du déficit, parce que ces deux aspects sont inextricablement liés.

Il n'est pas nécessaire, pour réduire le déficit, de mutiler nos programmes sociaux et de marginaliser les chômeurs. C'est un peu comme si on se servait des meubles pour chauffer la maison. Attaquons-nous aux problèmes structurels fondamentaux des